

La cyberdélinquance concerne toutes les couches de la population. 47 % des victimes de préjudices financiers en ligne (1) sont âgées de moins de 44 ans. Les atteintes numériques à la personne visent pour leur part majoritairement les femmes (67 % du total). Conscientes de l'enjeu majeur que représente la sécurité en ligne de leurs utilisateurs, de nombreuses entreprises responsables d'applications ou de sites très utilisés par les Français ont souhaité s'engager aux côtés du ministère de l'Intérieur pour relayer le 17Cyber sur leurs plateformes.

Le phénomène de cyberdélinquance

9 Français sur 10 ont déjà été confrontés à une situation de malveillance informatique, notamment à l'hameçonnage, soit environ 70 % de la population. La délinquance et la criminalité effectuées à l'aide d'outils numériques sont un phénomène en constante augmentation. Entre 2016 et 2023, les atteintes « numériques » aux biens (escroqueries, arnaques en ligne etc.) ont augmenté de 8 % en moyenne par an tandis que les atteintes « numériques » à la personne (harcèlement, injures, menaces, discriminations) ont progressé de 9 % (Analyse du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publiée en avril 2024). En 2023, cela représentait au total 278 703 infractions liées au numérique enregistrées par les forces de sécurité intérieure contre 255 320 en 2022.

Les victimes privilégiées par la cyberdélinquance

La cyberdélinquance concerne toutes les couches de la population. 47 % des victimes de préjudices financiers en ligne (1) sont âgées de moins de 44 ans. Les atteintes numériques à la personne visent pour leur part majoritairement les femmes (67 % au total). En 2023, 55 collectivités ont été victimes d'attaques par rançongiciel, contre 37 en 2022 et 44 en 2021. Comparées aux 577 attaques ayant donné lieu à un dépôt de plainte en 2023, elles représentent 10 % des victimes.

Le lancement du 17Cyber

La Police nationale, la Gendarmerie nationale et Cybermalveillance.gouv.fr s'associent et lancent conjointement le site 17Cyber : <https://17cyber.gouv.fr/> - Disponible 24h/24 et 7j/7, ce

guichet unique permet aux victimes de comprendre rapidement, en répondant à quelques questions, à quel type de menace ils sont confrontés et ainsi, recevoir des conseils personnalisés en fonction de l'atteinte subie. Si le diagnostic confirme la gravité de l'atteinte subie, les utilisateurs victimes peuvent échanger par tchat avec un policier ou un gendarme pour disposer des conseils de première urgence et engager

les démarches de judiciarisation. Lorsque cela est nécessaire, les usagers peuvent également recevoir une assistance technique d'un prestataire référencé ou labellisé par Cybermalveillance.gouv.fr. Cybermalveillance.gouv.fr dispose d'une expertise dans l'assistance en ligne aux victimes : il a déjà accueilli 20 millions de visiteurs et assisté plus de 1,3 million de victimes (particuliers, entreprises et collectivités).

Sources : cybermalveillance.gouv.fr et Ministère de l'Intérieur

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité